**LE SCAN POLITIQUE - Alors que le projet de loi a été adopté en première lecture ce jeudi soir à l'Assemblée nationale, un amendement déposé par Bernard Cazeneuve suscite l'ire de la droite. Focus.**

Le [projet de loi sur le droit des étrangers, adopté jeudi soir](http://premium.lefigaro.fr/flash-actu/2015/07/23/97001-20150723FILWWW00291-la-loi-sur-l-immigration-votee-a-l-assemblee.php) à main levée à l'Assemblée nationale par le PS (les Verts s'abstenant et les Républicains votant contre), a souligné les[divergences entre le gouvernement et l'opposition](http://premium.lefigaro.fr/politique/2015/07/22/01002-20150722ARTFIG00345-droit-des-etrangers-le-debat-se-poursuit-a-l-assemblee-sur-fond-d-opposition-droite-gauche.php)sur la question de l'immigration. Un amendement du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, adopté par 25 voix contre deux, va permettre aux «personnes qui résident habituellement sur le territoire français depuis l'âge de six ans, si elles ont suivi leur scolarité obligatoire en France (…) lorsqu'elles ont un frère ou une sœur ayant acquis la nationalité française» de réclamer la nationalité française à leur majorité. Pour le ministre, il s'agit d'une «mesure de simplification administrative qui n'est en rien destiné à faire accéder des clandestins à la nationalité française».

À l'inverse l'orateur du groupe LR, a estimé que cet amendement «crée une sorte de régime du droit du sol hors sol» et «élargit les procédures d'accès à la nationalité française». D'une manière générale, le ministre a insisté sur «la cohérence» de son projet qui vise à «mieux accueillir ceux qui doivent l'être» (avec le titre pluriannuel de séjour et le «passeport talents»), et à lutter contre l'immigration irrégulière. Bernard Cazeneuve a parlé d'une hausse de 25% du nombre de filières démantelées depuis 2012, d'une augmentation du nombre de retours forcés hors[Union européenne](http://plus.lefigaro.fr/tag/union-europeenne) (13.000 en 2012, 15.500 en 2014). Il a accusé la droite d'être «trop souvent dans l'amalgame et l'outrance», soulignant qu'il avait cherché à «être dans la pondération et la recherche du compromis».

**Examen au Sénat à partir du 15 septembre**

Le député LR de l'Yonne a, pour sa part, estimé qu'il y avait bien «deux visions de ce que doit être la politique d'immigration», ajoutant: «le gouvernement prétend simplifier les procédures mais c'est en réalité une facilitation à laquelle il procède, et donc une hausse de l'immigration qui est à prévoir». L'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy a enfin réclamé «une autre politique» avec l'instauration de «plafonds d'immigration» fixés par le Parlement, le droit donné aux consuls de choisir des candidats à l'immigration maîtrisant le Français et, plus généralement, une politique de réduction de l'immigration en France.

De son côté, le rapporteur de Suisse a souligné que la commission des lois avait, à son initiative «encadré plus fortement les conditions de contrôle effectuées par les préfectures» et «ouvert l'accès de plein droit à la carte de résident pour les conjoints et les parents de Français». Ce projet sera examiné au Sénat en session extraordinaire à partir du 15 septembre.